



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

PROCÉDURE DE VOTE

Le matériel de vote vous est envoyé par voie postale.

Les professions de foi vous ont été adressées par mail, newsletter du 13/04/2023.

Pour le vote, deux solutions s'offrent à vous :

- **Vote physique** : le lundi 8 mai 2023 de 09h00 à 09h30, Domaine de Bonnafous, D 611 à Villesèque des Corbières (11360).
- **Vote par correspondance en respectant les étapes suivantes** :
 1. Rayer les noms non retenus ou conserver les 6.
 2. Introduire le bulletin de vote dans la petite enveloppe de couleur.
 3. Insérer cette petite enveloppe dans l'enveloppe d'expédition imprimée à l'adresse des huissiers de justice en charge de la surveillance de ce scrutin (SCP MANFREDI-VINCENT).
 4. Fermer, coller l'enveloppe d'expédition, affranchir au tarif en vigueur.
 5. Compléter l'étiquette adresse située sur le bord de l'enveloppe d'expédition prévue à cet effet.
 6. Poster cette enveloppe au plus tard le 29 avril 2023 (le cachet de la poste faisant foi). Toute enveloppe parvenue après cette date sera détruite.

Seront considérés comme nuls : les bulletins comportant des noms autres que ceux des candidats déclarés, les bulletins portant des indications manuscrites quelles qu'elles soient.

Seront considérés comme blancs : les enveloppes de couleur sans bulletin, les bulletins non inclus dans l'enveloppe de couleur.